



L'Assemblée Générale Élective du Comité Départemental de la Seine Saint Denis, Olympiade 2020-2024, se déroulera le :

**Vendredi 24 juillet 2020 à 19h,
Gymnase Lamberdière 1 ave Jean Fourgeaud 93420 VILLEPINTE.**

Conformément aux statuts du Comité Départemental de la Seine Saint Denis, l'Assemblée Générale réunira les présidents des clubs affiliés (Karaté et toutes disciplines associées) ou à défaut un pratiquant licencié du même club et mandaté par son président.

Au cours de cette Assemblée Générale électorale se tiendront notamment :

- L'élection des membres du futur comité directeur pour l'olympiade 2020-2024.
- L'élection du président du comité départemental de la Seine Saint Denis de Karaté et D.A. (Olympiade 2020-2024) par les membres de l'Assemblée Générale Elective sur place, dès que le choix est fait par la nouvelle équipe dirigeante élue.
- L'élection des représentants départementaux des clubs aux Assemblées Générales de la F.F.K.D.A et de la Ligue Régionale d'Ile de France de Karaté et D.A. (Olympiade 2020-2024).

L'ordre du jour sera communiqué 15 jours francs avant l'Assemblée Générale Elective, soit le 8 juillet 2020 par email envoyé à tous les clubs.

APPEL A CANDIDATURES (représentants des clubs) :

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Elective, le Comité Départemental de la Seine saint Denis lance donc un appel à candidature pour :

- les mandats de représentant des clubs aux assemblées générales de la F.F.K.D.A ;
- les mandats de représentants des clubs aux réunions et Assemblées Générales de la Ligue Régionale Ile de France de Karaté et D.A.



En application de l'article 12 des statuts de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, le Comité Départemental de la Seine saint Denis dispose en tout de **7 (sept) postes** à pourvoir de représentants départementaux des clubs :

- 5 représentants pour l'Assemblée Générale de la fédération (chacun avec son suppléant)
- 2 représentants pour la Ligue Régionale Ile de France (chacun avec son suppléant).

Les candidatures doivent être envoyées impérativement et au plus tard le 3 juillet 2020, 20 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale.

par LRAR: CDK 93 - BP. 30 - 93420 VILLEPINTE

NB : tous les documents d'information et de candidature sont en pièces jointes à ce mail.

Le Bureau Directeur du CDK 93 reste à votre disposition pour toute question ou précision.

Philippe Leprince

Président du comité départemental de Seine Saint Denis de Karaté et DA

Tél : 06 14 49 94 29